

# Article 9 du décret n°2025-727 du 29 juillet 2025 relatif à l'organisation de la prévention des risques professionnels dans les mines et les carrières

Date de mise à jour : 1 Janvier 2026

## Notre analyse

Les articles D4711-1 à R4755-3 du Code du travail s'appliquent au contrôle du respect par les employeurs des dispositions du présent décret. Il s'agit notamment des moyens de contrôle mis à la disposition de l'inspection du travail : mises en demeure, demandes de vérifications, d'analyses et de mesures et procédures d'urgence (arrêts temporaires de travaux ou d'activité, retrait de jeunes travailleurs à certains travaux ...).

## Article 9 du décret n°2025-727 du 29 juillet 2025 relatif à l'organisation de la prévention des risques professionnels dans les mines et les carrières

Les dispositions du [livre VII de la quatrième partie du code du travail](#) sont applicables au contrôle de l'application des dispositions du présent décret, par les employeurs ou les exploitants mentionnés à l'article 2.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre



La prévention des risques dans les mines et carrières

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



La prévention pour les métiers des travaux souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux souterrains : un mémo pour l'accueil du nouvel arrivant

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)